

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## FORMATION

# Mettre en place et gérer un plan de Biosécurité en élevage avicole

**Jeudi 10 Novembre 2022 + 1 journée en janvier 2023 de 9h30 à 17h00**

### MODALITES PRACTIQUES

**2 jours**

 **Montauban**

**Public concerné** : éleveurs du Lot

**Handicap** : si vous êtes en situation de handicap merci de contacter le service formation afin de vous proposer un accompagnement adapté.

**Pré-requis** : néant

#### **Responsable de stage :**

**Macarena Sirejol**, conseillère transformation - 06 25 76 26 13

#### **Intervenant :**

**Emmanuel Carbonnière**, conseiller expert volaille-palmipède.

**S'inscrire auprès du Service Formation au 05 65 23 22 13 ou par mail : [formation@lot.chambagri.fr](mailto:formation@lot.chambagri.fr)**

### CONDITIONS DE FINANCEMENT

. Prise en charge par VIVEA pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et aides familiaux, à jour de leur contribution

. **Pour les salariés agricoles** : 189 €. Possibilité de prise en charge partielle par OCAPIAT

. **Autre statut** (sans prise en charge par un organisme de financement) : 60 €

**Règlement en espèce ou par chèque établi à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture du Lot.**

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation



### Objectifs

En application du décret du 8 février 2016, relatif à la prévention contre l'influenza aviaire.



### Contenu

Connaître les bases scientifiques et les caractéristiques du virus influenza aviaire.

Les bonnes pratiques en élevage : circulation dans l'exploitation et unités de production, gestion des flux entrants et sortants, registre du personnel, traçabilité des interventions, protocole de nettoyage et de désinfection, lutte contre les nuisibles et protection contre l'avifaune sauvage, traçabilité des épandages, gestion des sous produits animaux ...

Composition d'un plan de Biosécurité : documents à conserver, mise à jour. Le plan d'auto contrôle : nature et fréquence. Enregistrement et traçabilité des interventions, livraisons, enlèvements des cadavres, nettoyage et désinfection, épandages ...

Bâtir un plan d'action concret : les aménagements et les moyens à prévoir pour les obligations réglementaires.



### Modalités pédagogiques et d'évaluation

Pendant la formation : vérification régulière des acquis intermédiaires des stagiaires par reformulation, application sur leurs projets de formation. En fin de formation : mesure des acquis et de la satisfaction des stagiaires par questionnaire d'auto-évaluation.

**lot.chambre-agriculture.fr**

Chambre d'Agriculture du Lot - Service Formation  
430 avenue Jean Jaurès - CS60199 - 46004 CAHORS CEDEX 9  
Tél : 05 65 23 22 13 - Fax : 05 65 23 22 19 - E-mail : [formation@lot.chambagri.fr](mailto:formation@lot.chambagri.fr)  
Programme de Formation - OPE.FOR.ENR - n° 9 - 18/11/2021

